

CFA+**FORE**

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**
Liberté
Égalité
Fraternité

TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE



**650H
SUR 18 MOIS**

**1 semaine toutes
les 3 semaines**

PRÉREQUIS

Pour une bonne adaptation en formation, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter. Aptitudes physiques, motivation. Capacité de travail en extérieur et en équipe. Contre-indications diverses : absence de motivation pour le secteur, problèmes de santé.

FINANCEMENT

Formation éligible au CPF N° 312008
FINANCEMENTS OPCO des entreprises (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation),
TRANSITIONS PRO Guadeloupe

CERTIFICATION

**Titre professionnel de Niveau 3 (CAP/BEP),
délivré par le Ministère du Travail
chargé de l'Emploi.**
Code RNCP : 399

CONTACTS

Julien TOULET 0690 55 04 22
julien.toulet@fore.fr

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques dispensés par des formateurs qualifiés – Documentation sur plateformes numériques interventions de professionnels – Evaluations professionnelles – Examens blancs.

SUIVI ET EVALUATIONS :

QCM professionnel. Mise en situation professionnelle. Référentiel du diplôme consultable sur le RNCP. Progression pédagogique remise par chaque formateur tout au long de la formation. Classeur pédagogique du déroulement de la formation en conformité avec le référentiel.

MODALITE DE CERTIFICATION : La validation des trois blocs de compétences permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 d'ouvrier du paysage RCNP 399 ; délivré par le Ministère du Travail chargé de l'Emploi. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en validant les compétences d'un ou de deux des trois blocs de compétences :

CCP - Entretenir un espace paysager

CCP - Végétaliser un espace paysager

CCP - Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

www.fore.fr

LE OU LA TITULAIRE DU TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE DOIT ÊTRE CAPABLE DE :

- . Entretenir un espace paysager
- . Végétaliser un espace paysager
- . Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager



TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE

PROGRAMME

ENTRETIEN UN ESPACE PAYSAGER

- Identification d'un végétal et contrôle de son état sanitaire
- Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
- Taille des arbres et des arbustes
- Abattage et débit d'un arbre de petites dimensions
- Travail du sol et apports nécessaires au développement des végétaux
- Protection des végétaux contre les parasites, maladies et adventices

VÉGÉTALISER UN ESPACE PAYSAGER

- Identification d'un végétal et contrôle de son état sanitaire
- Protection des végétaux contre les parasites, maladies et adventices
- Réalisation d'un gazon ou d'une couverture végétale
- Plantation des arbres et des arbustes
- Réalisation d'un massif ornemental

POSER ET ENTRETIEN DES CIRCULATIONS, TERRASSES ET ÉQUIPEMENTS DANS UN ESPACE PAYSAGER

- Protection les végétaux des parasites, maladies et adventices
- Pose et entretien des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
- Réalisation et entretien des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts
- Réalisation et entretien des circulations et des terrasses dans un espace paysager
- Pose et entretien d'un réseau d'arrosage



LE MÉTIER

Son bureau : les villes, les espaces naturels qu'il entretient et embellit. L'ouvrier du paysage, seul ou en équipe, crée des espaces verts ou espaces naturels. Il plante et taille arbres et arbustes, protège les végétaux des parasites et maladies, pose des pas japonais et entretient pavages et dallages.

Appelé aussi : Agent d'entretien des parcs et jardins, Jardinier, Jardinier d'espaces verts, Jardinier paysagiste, Ouvrier des espaces verts, Ouvrier paysagiste.



Présentation à la session de validation au Titre Professionnel : mise en situation professionnelle, avec notamment l'épreuve de réalisation du mini jardin.

La formation professionnelle Ouvrier du Paysage est réalisable dans les situations suivantes :

- demandeurs d'emploi
- salarié(e)s
- âgé(e) de 16 à 29 ans (possibilité de dérogation : situation de handicap, projet de création d'activité)
- projet professionnel dans le secteur